

**Vie Associative**

**REF : DVARI2013046**

**Signataire : ES/CR/SE**

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR / Yacine DIAKITE

**OBJET: Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois**

**EXPOSE :**

La ville a inscrit dans son budget 2013 une somme de 30 000 € afin de soutenir la création et le maintien d'emplois dans le milieu associatif.

A cet effet, des dossiers de demande de subvention ont été transmis par des associations désireuses de créer ou de maintenir un emploi. Ces dossiers ont été examinés et instruits par les services municipaux compétents, en lien avec Pôle emploi.

Lors de ses séances du 19 septembre et du 21 novembre, le conseil municipal a voté l'attribution d'une aide de 22 000 euros répartie sur huit associations.

Il est demandé au conseil municipal de poursuivre l'attribution de l'enveloppe budgétisée en attribuant :

- 2 000 € à « Bright School – Association de développement social » pour aider à la création d'un poste adulte-relais, financé par l'ACSE.
- 2 000 € à l'association « Maquis'arts » pour le maintien de leur Contrat d'accompagnement à l'Emploi (CAE)
- 2 000 € au club « CMA Judo Ju-Jitsu » pour la création d'un Contrat Plan Sport Emploi
- 2 000 € à « l'Association bouillyenne pour le développement et l'insertion » pour le maintien de l'emploi adulte-relais

**Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales**

**Vie Associative**

**REF : DVARI2013046**

**Signataire : ES/CR/SE**

**OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 1111-2, L1611-4, L 2313-1-1, L2251-3-1,

Vu le vote du Conseil municipal d'une enveloppe de 30 000 euros destinée à l'accompagnement des associations créatrices d'emplois,

Considérant l'importance que la municipalité apporte au dynamisme associatif de création d'emploi,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :**

- 2 000 € à « Bright School – Association de développement social » pour aider à la création d'un poste adulte-relais, financé par l'ACSE.
- 2 000 € à l'association « Maquis'arts » pour le maintien de leur Contrat d'accompagnement à l'Emploi (CAE)
- 2 000 € au club CMA Judo Ju-Jitsu pour la création d'un Contrat Plan Sport Emploi
- 2 000 € à « l'Association bouillyenne pour le développement et l'insertion » pour le maintien de l'emploi adulte-relais

Les dépenses sont inscrites dans le budget communal à l'imputation 306/6574/025/EMPLAID.

Le Maire adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 23/12/2013

Publié le 24/12/2013

Certifié exécutoire le : 24/12/2013

Le Maire Adjoint  
Tedjini-Michel MAÏZA